



Le Président

Copies
- M. Vahin
- M. Duran
- M. Rouland
- M. Cserenk
et nous les élus du G1
Maire de Lohillonne
ToubaS.



Monsieur Louis ESCOULA
Maire de Plaisance-du-Touch
Président de la Communauté de Communes de la Save-au-Touch
Président du SITPRT
Hôtel de Ville
1 rue Maubec
31830 PLAISANCE DU TOUCH

Toulouse, le 17 OCT. 2017

Nos réf : DGS/SM/SUM/CD/CHU/2017/12049

Copie : Madame Sabine NASCINGUERRA- Présidente de la Commission d'Enquête Publique

Objet : Contribution de la commune de Plaisance-du-Touch, de la Communauté de Communes de la Save-au-Touch et du SITPRT à l'enquête publique du Projet Mobilités 2020.2025.2030

Monsieur le Maire de Plaisance-du-Touch,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Save-au-Touch,
Monsieur le Président du SITPRT,

Dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête publique du Projet Mobilités 2020.2025.2030 vous avez adressé à Madame la Présidente de la Commission d'enquête publique un courrier faisant part d'un certain nombre de remarques et de suggestions. Ce courrier s'inscrit dans la suite des avis formulés par la commune de Plaisance-du-Touch, par la Communauté de Communes de la Save-au-Touch et par le SITPRT, dans le cadre notamment de la procédure de consultation des personnes publiques associées.

Eu égard à ces remarques et suggestions adressées à la commission d'enquête publique, il me semblait nécessaire de vous apporter certaines précisions compte tenu de l'avancement de plusieurs dossiers depuis l'arrêt du Projet Mobilités en date du 19 octobre 2016.

- Linéo 3

Le chantier du Linéo 3 est effectivement en cours, avec une mise en service qui sera possible fin 2018, dans une première étape entre le pôle d'échanges multimodal des Arènes et le pôle d'échanges de Monestlié sur la commune de Plaisance-du-Touch.

Son prolongement, fléché au Projet Mobilités au-delà de 2020 reste d'actualité et est « conditionné » au développement urbain du secteur de la Geyre. Il conviendra par conséquent de travailler ensemble sur cette perspective de prolongement, en lien direct avec le projet urbain de la Geyre et la programmation de son ouverture à l'urbanisation.

- Desserte de la zone économique de la Ménude

Une des priorités du Projet Mobilités est la desserte des zones économiques. Dans le cadre de la fiche action 24 du Projet Mobilités, nous menons avec l'AUAT un diagnostic de desserte des 27 plus grandes zones économiques de la grande agglomération toulousaine, dont celle de Pahin/En Jacca/La Ménude. L'objectif étant de déterminer les bases d'une amélioration de la desserte TC de ces territoires.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6

Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01

N° SIRET : 25310098600046

En parallèle, les études menées sur les lignes express et sur l'Arc Ouest toulousain montrent une utilité à faire évoluer la ligne 55, et à moindre niveau la ligne 48, pour faciliter l'accès vers la zone économique de la Ménude, considérant par ailleurs en ce qui concerne la ligne 55 la réalisation de la voie RD 924 et la création d'une aire de stationnement covolturage pouvant induire un bénéfice de gain de temps et de potentiel de clientèle supplémentaire.

Ces études feront l'objet d'une présentation aux élus du SMTC, pour aide à la décision.

- Prolongement de la Voie du Canal Saint-Martory

Inscrit de longue date dans les exercices précédents du SCoT et du PDU, ce prolongement, historiquement projeté par le Conseil Général et bénéficiant d'emplacements réservés aux PLU des communes concernées, n'a pas été concrétisé à ce jour.

Positionné en grande partie sur le territoire de Toulouse Métropole, qui depuis le 1^{er} janvier 2017 dispose de la compétence « voirie métropolitaine » sur les 37 communes membres, a hérité dans le cadre de ce transfert de compétences entre le Département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole de l'ensemble des voies départementales mais également de l'ensemble des projets recensés.

Pour votre information, Toulouse Métropole est en train d'élaborer son Programme d'Aménagement Routier Métropolitain (PARM), en fléchissant notamment les investissements nécessaires à la hiérarchisation du réseau routier sur son territoire.

Ne pouvant s'engager à sa place, le SMTC sollicite Toulouse Métropole afin d'obtenir les éléments d'information sur le PARM permettant de connaître les choix d'investissements sur le réseau routier.

Pour autant, sur la base du document SCoT approuvé, je vous rappelle que ce projet routier est situé dans un territoire de cohérence urbanisme-mobilité, avec une ouverture à l'urbanisation conditionnée à la mise en œuvre d'un Pacte Urbain. Il conviendra donc que ce projet de desserte soit multimodal, avec une infrastructure supportant trottoirs, pistes cyclables, voie bus et voie de circulation routière, au sein de quartier disposant d'une forme urbaine propice à l'usage des TC et une densité urbaine en lien avec les recommandations du SCoT.

Aussi, il appartient aux collectivités concernées de se déterminer sur l'ouverture à l'urbanisation de ces territoires, nécessitant l'élaboration d'un pacte urbain avec le SMTC, qui décrira plus précisément les calendriers de programmation des projets urbains et des transports en commun.

- Transversale Colomiers / Portet-sur-Garonne

A la suite de l'analyse de plusieurs contributions dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées (dont Plaisance-du-Touch, Save-au-Touch, SITPRT, Autate,...) le SMTC a réalisé une étude d'opportunité de mise en œuvre d'une liaison transversale Colomiers/Portet-sur-Garonne, via Plaisance-du-Touch et Cugnaux.

Cette étude montre un potentiel certain entre Colomiers et Plaisance-du-Touch et entre Cugnaux et Portet-sur-Garonne, mais pas à ce jour sur l'intégralité d'une liaison transversale, de part des conditions de densité et d'organisation des territoires non suffisantes pour justifier d'une desserte structurante et capacitaire en TC.

La ligne 55 a clairement été identifiée comme pouvant être le point de départ d'un projet plus structurant entre Colomiers et Plaisance. Cela rejoint les propos tenus au point « Desserte de la zone économique de la Ménude ».

Les premières études seront présentées aux élus du SMTC pour décision de poursuivre plus en détail la faisabilité d'une telle opération, en lien avec le développement du secteur de la Ménude et d'autres territoires, ainsi qu'en cohérence avec les objectifs du SCoT et du Projet Mobilités.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire de Plaisance-du-Touch, Président de la Communauté de Communes de la Save-au-Touch, et Président du SITPRT, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Jean-Michel LATTES

Président du SMTC-Tisséo

Vice-Président de Toulouse Métropole

1^{er} Adjoint au Maire de Toulouse